



Liberté • Égalité • Fraternité  
; RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

ARRETE du 1 OCT. 2014

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer de la  
Gironde

Service des Procédures  
Environnementales

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT COMPOSITION DE LA  
COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX  
DES LACS MÉDOCAINS**

**MODIFICATION PARTIELLE DE LA COMMISSION**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'Environnement notamment les articles L 212-4 et R212-29 à R212-30 sur la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, la révision, le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

VU l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2007 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des Lacs Médocains,

VU l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2009 modifié portant composition de la commission locale de l'eau (CLE) chargée d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux des Lacs Médocains,

VU les délibérations et désignations de l'association des maires, des organismes et collectivités consultés pour participer à la CLE,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'actualiser la commission locale de l'eau pour tenir compte des nouvelles désignations intervenues suite aux élections municipales de mars 2014, pour prendre en compte la dissolution du syndicat du Lac Carcans Hourtin et la candidature du CRPF,

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER** - La Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des lacs Médocains est composée des membres suivants :

**1- Collège des représentants des Collectivités Territoriales de leurs groupements et des établissements publics locaux**

Collectivités	Titulaires
Conseil Régional	M. Jean-Jacques CORSAN
Conseil Général de la Gironde	M. Christophe BIROT

Représentants des maires désignés par l'Association des Maires de la Gironde	M. Patrick BERRON conseiller municipal de Carcans
	Mme. Hélène CROMBEZ adjointe au maire de Lacanau
	M. Pascal ABIVEN adjoint au maire d'Hourtin
	Mme. Dominique PALLET adjointe au maire d'Arès
	M Denis CHAUSSONNET adjoint au maire de Brach
	M. François DELATTRE adjoint au maire de Lanton
	M. Jésus VEIGA maire de Le Porge
	M. Jean-Jacques MAURIN adjoint au maire de Le Temple
	Mme Catherine GUILLERM adjointe au maire de Lège-Cap-Ferret
	Mme. Annie TEYNIE adjointe au maire de Salaunes
	M. Fernand GAILLARDO maire de Saumos
	Mme Marie VARENNE adjointe au maire de St Laurent Médoc
	M. Allain CAMEDESCASSE maire de Sainte Hélène
Syndicat Mixte du Pays Médoc	M. Jean-Marie FERON
Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon	Mme Isabelle LAMOU
SIAEBVELG	M. Henri SABAROT M. Jean-Marie CASTAGNEAU M. Jean-Claude PEINTRE
Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de la Pointe Médoc	M. Alain BOUCHON
Communauté de Communes des Lacs Médocains	M. Laurent PEYRONDET M. Jean-Marc SIGNORET M. Pierre JACOB
Communauté de Communes La Médulienne	M. Jean-Luc PALLIN

**2 - Collège des représentants des Usagers, des Propriétaires riverains, des Organisations Professionnelles et des Associations Concernées :**

Organismes	Titulaires
Chambre d'Agriculture de la Gironde	M. Patrick MINJAT
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Gironde	M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux ou son représentant
Fédération de Chasse de la Gironde	M. Emmanuel ROBIN
Fédération Départementale des AAPPMA de la Gironde	M. Daniel BOURDIE
Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest	M. Alain BERARD
SEPANSO	Mme Elisabeth ARNAUD
Association Vive la Forêt	M. Patrick POINT
Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie	M. Gérard LARRUE
Conseil Départemental des Associations Familiales Laiques de la Gironde	Mme Martine GUIONET
Ligue Aquitaine de Ski Nautique	M. Jean-Claude DARTIGUELONGUE
Ligue Aquitaine de Voile	M. Alain JACOB
Comité Local des Pêches Maritimes et des élevages Marins Arcachon	M. Jean-Michel LABROUSSE
Réserve Naturelle Nationale de l'Etang du Cousseau	M. François SARGOS
Réserve Naturelle Nationale des prés Salés d'Arès et de Lège	M. Sylvain BRUN
Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) d'Aquitaine	M. Jean PERAGALLO

**3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

- Le Préfet Coordonnateur du Bassin Adour Garonne ou son représentant,
- Le Préfet de la Gironde ou son représentant,
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- Le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des milieux Aquatiques de la Gironde ou son représentant,
- Le Directeur de l'Office National des Forêts ou son représentant,
- La Déléguée Régionale du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant.

➤ Le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant.

**ARTICLE 2 :** En cas d'empêchement, les membres titulaires pourront donner mandat à un autre membre du même collège et dans ce cas, chaque membre ne pourra recevoir qu'un seul mandat.

**ARTICLE 3 :** Le mandat des membres de la commission locale de l'Eau est de six ans à compter du renouvellement complet de la Commission locale de l'Eau effectué le 2 novembre 2009. Les nouveaux membres désignés le sont pour le mandat restant à courir.

**ARTICLE 4 :** Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois suivant sa publication.

**ARTICLE 5 :** L'arrêté préfectoral du 2 novembre 2009 modifié est abrogé.

**ARTICLE 6 : Publication et exécution :**

La liste des membres de la commission locale de l'eau sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture et mise en ligne sur le site internet <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Lacs Médocains.

Fait à Bordeaux, le - 1 OCT. 2014

LE PREFET,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Jean-Michel BEDECARRAX